



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale qu'à la séance ordinaire du Conseil qui sera tenue le 7 mai 2024, à 20 h, à la salle du Conseil de Saint-Simon (49, rue du Couvent), le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative aux lots 6 606 556 et 6 606 557, 229 et 235 rue Saint-Édouard.

Cette demande vise à autoriser :

L'implantation d'escalier donnant accès à un 2^e étage en cour avant.

Le règlement de zonage # 544-19, article 4.5.1 prévoit que les escaliers donnant accès au sous-sol et au rez-de-chaussée sont autorisés en cour avant, à condition qu'ils soient situés à au moins 1 mètre de toute ligne de propriété.

La dérogation est donc d'autoriser les escaliers menant à un 2^e étage en cour avant, à au moins un mètre de la ligne de propriété.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 7 mai 2024.

En foi de quoi, je donne cet avis ce 23 avril 2024



Johanne Godin, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus au bureau municipal et sur le site web de la Municipalité, www.saint-simon.ca/avis-publics.html conformément au Règlement # 531-18 de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23 avril 2024.



Johanne Godin, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière